



**MODIFICATION N°2 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

**5. DOCUMENTS GRAPHIQUES
5.1. Plan de zonage**

Révision du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015
Mise à jour n° 1 du PLU constatée par arrêté du 14 avril 2017
Modification n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 18 décembre 2018
Modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 17 avril 2019
Mise à jour n° 2 du PLU constatée par arrêté du 23 décembre 2019
Mise à jour n° 3 du PLU constatée par arrêté du 12 mars 2020
Modification n° 2 du PLU approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 6 septembre 2022

Echelle 1/3000

Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réservé

Hauteur R+2+C (13m au faîtage)

Ligne Très Haute Tension (THT)

Secteur de Canalisation de gaz où les constructions et extensions d'Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et d'Établissements Recevant du Public° (ERP) recevant plus de 100 personnes sont interdites.

NB: Les travaux doivent être conduits dans le respect de la procédure DT/DICT définie par le décret modifié n°2011-1241 du 5 octobre 2011

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme :

- Bâtiments ou sites remarquables (cf. Annexe et article 11 du règlement)
- Arbres remarquables (cf. Annexe et article 13 du règlement)
- Localisation zones humides
- Espaces verts protégés (cf. Annexe et article 13 du règlement)
- Point de vue (cf. Article 13 du règlement)

